

Dieu. plusieurs de nos industriels canadiens pourraient utilement exposer à St Jean et se créer ainsi des relations commerciales avec les provinces Maritimes. Ceux qui s'y décideraient pourront écrire à M. Ira Cornwall, Secrétaire Association de l'Exposition St Jean R.B.

UNE REVOLUTION NECES- SAIRE

Depuis longtemps un nombre considérable des terres depuis longtemps défrichées de notre province de Québec sont devenues absolument stériles et produisent à peine du foin maigre et pauvre qui ne se vend qu'à un prix dérisoire. Nos agronomes se sont souvent occupés de cette question; l'un d'eux, entr'autre, M. H. A. Barnard, a entrepris de démontrer, sur une ferme du comté de Verchères, comment on pouvait rendre la fertilité à un sol épuisé, au moyen d'une culture raisonnée. Si nous avons bonne mémoire, s n expérience portait surtout sur la création de bons pâturages et de prairies produisant du foin de bonne qualité. C'est d'ailleurs une croyance générale parmi les cultivateurs de notre province, que la culture du foin est une des plus profitables, tant par le revenu qu'elle donne, coûtant fort peu de travail, que parce qu'elle n'épuise pas la terre.

Que le revenu net d'une terre en foin, lorsque notre foin se vend bien aux États-Unis, soit plus considérable que le revenu d'une terre semée en grains, c'est fort probable, mais, quoique nous ne soyons pas expert en agriculture, nous ne croyons pas qu'un chimiste agricole puisse admettre la prétention que la culture pour le foin n'appauvrit pas la terre; si le foin est vendu et si on ne remplace pas par des engrais les éléments enlevés au sol.

S'il arrive qu'une pièce de terre, après avoir passé plusieurs années en prairie, donne, lorsqu'elle est de nouveau mise en labour, de meilleures récoltes qu'auparavant, on ne saurait en conclure que le sol s'en est enrichi. La véritable explication de ce phénomène est que l'herbe a pu, par ses racines, rendre plus assimilables aux grains et aux racines, certains éléments du sol, mais elle n'a pu en ajouter qui n'existaient pas auparavant, et cette rotation, de la prairie aux grains, devra finir, après une plus longue période, admettons, par épuiser aussi le sol à qui rien ne serait rendu.

Quoiqu'il en soit, la culture du foin, qui était très populaire et qui donnait de beaux bénéfices va devenir fort peu lucrative, lorsque notre foin paiera \$4.00 de droit d'entrée aux États-Unis. Il est donc absolument nécessaire que nos cultivateurs se préparent à chercher dans d'autres cultures le paiement de leurs travaux.

Et parmi ces autres cultures, on ne saurait trop leur recommander l'élevage des animaux pour le lait et l'industrie laitière d'abord, puis pour la boucherie. Réduit à consommer sur leurs terres leur foin et leur avoine, nos cultivateurs ne pourraient le faire avec plus de profit qu'en nourrissant de bonnes vaches laitières qui leur rendraient, d'abord, en beurre et en fromage,

un revenu important, et ce qui leur permettrait, en tirant le meilleur parti possible du fumier, de rendre peu à peu à leurs terres une partie de la fertilité perdue.

Les droits élevés qui sont imposés sur le lard américain, suggèrent aussi une autre industrie: celle de l'élevage des cochons. Le caillé de la beurrerie, les patates, l'orge, l'avoine et les pois, si le cultivateur, au lieu de vendre tout cela, l'employait à engraisser des cochons, trouveraient, une fois convertis en lard, un marché assuré et protégé contre la concurrence étrangère.

Dans tous les cas, il faut que nos cultivateurs cherchent une autre voie. Et comme la prospérité du cultivateur fait la prospérité du marchand, il est du plus grand intérêt pour nos lecteurs de la campagne de faire comprendre à leurs clients la nécessité d'une révolution dans leur manière de cultiver.

LE PIQUE-NIQUE DES EPICIERS

Tout présage un grand succès pour le pique-nique des épiciers qui aura lieu le 30 juillet prochain — mercredi prochain. Le site choisi est splendide, c'est un parc parfaitement aménagé, sur le bord d'un lac pittoresque; les excursionnistes seront amenés par le chemin de fer jusque sur le terrain du pique-nique où il y aura toutes sortes de jeux et de divertissements. En vertu d'un arrangement conclu avec les hôteliers de l'endroit, les excursionnistes pourront prendre leurs repas dans les hôtels de Knowlton, à deux pas du parc, moyennant 25c par tête. Le comté de Brôme étant sous l'opération de la loi Scott, aucune boisson éniivrante ne peut être vendue dans la localité, ce qui est une garantie de bon ordre et de sages amusements.

Le programme des jeux comprend 15 courses ou compétitions, y compris une course en canot, sur le lac, un *tug of war*, etc. Les prix offerts sont splendides; ils seront exposés lundi et mardi dans une vitrine sur la rue St-Jacques. Ils comprennent

- 1 médaille d'or donnée par M. Jules Giroux (cognac E. Puet).
- 2 médailles d'argent.
- 1 plat à fruits en cristal coloré monté en argent, donné par MM. Christie Brown & Cie.
- 1 tonne de charbon, donnée par M. Jos. Asselin.
- 1 baril d'huile de pétrole donné par M. Alexandre Bremner.
- 3 coupes en argent données une par LE PRIX COURANT, une par MM. James Lee & Co. et une autre par M. Lyon Silverman.
- 1 boîte de thé—de fantaisie—valant une vingtaine de piastres.
- 1 huilier en argent donné par M. Lyon Silverman.
- 1 beurrer en argent donné par MM. Christie Brown & Cie.

Etc., etc., etc.  
Sans compter des prix en argent, des boîtes de savon, de lime-juice, de cigares, etc.

L'heure du départ des trains est fixée comme suit: premier train, 7.30 a.m.; second train, 7.45 a.m. On prend le train à la gare Windsor où les billets sont en vente ainsi qu'aux bureaux des billets du Pacifique rue St-Jacques.

Le prix du billet aller et retour, est de \$1.00 pour les adultes et \$0.50c, pour les enfants.

Le corps de musique "L'Harmonie" de Montréal a été engagé pour la circonstance et fournira un orchestre pour les danses. Une plate forme de 48 pieds par 32 sera à la disposition des danseurs. Le programme des danses comprend 18 numéros plus 3 extras à la demande des danseurs.

Que l'on s'y rende en foule, car ce sera le plus beau pique-nique de la saison et l'on est sûr de s'y amuser. la compagnie des épiciers n'ayant pas l'habitude d'engendrer la mélancolie. On jouira en outre d'une splendide promenade à la compagnie au grand air et à travers une contrée pittoresque. Si deux trains ne suffisent pas, la Compagnie du Pacifique en mettra un troisième qui partira un quart d'heure après les autres.

Nous demandons particulièrement aux épiciers de la ville de s'y rendre en masse et de fermer leurs magasins ce jour-là: Leur clientèle ne leur en voudra pas de cette journée de vacances. Et nous les prions en outre d'amener avec eux tous leurs amis et connaissances. Ainsi nous leur donnons rendez-vous Mercredi à Knowlton.

TERRENEUVE

L'Économiste Français a publié récemment sur la question de Terre-Neuve et des compensations que la France pourrait réclamer en échange de la renonciation à son droit exclusif de pêche sur la côte française de Terre-Neuve un article qui a fait sensation. Nous croyons intéresser nos lecteurs en le reproduisant ici:

Nous sommes obligé de revenir sur la question de Terre-Neuve, parce que son actualité grandit chaque jour. Une nouvelle question s'y joint, d'ailleurs, celle de Zanzibar.

Il devient de plus en plus évident qu'un arrangement devra intervenir entre la France et l'Angleterre, ne fût-ce que pour éviter que les habitants de Terre-Neuve fassent un appel aux États-Unis et demandent, ce que les Américains leur octroieraient avec empressement, l'entrée de leur île dans la grande fédération.

Ce serait là un malheur irréparable à la fois pour l'Angleterre, pour la France et pour le Canada, en un mot pour toute la race française dans cette partie du monde. On pourrait se demander si l'annexion de Terre-Neuve aux États-Unis ne compromettrait pas singulièrement la possession de Saint-Pierre et Miquelon et nos pêcheries sur le grand banc, lesquelles sont très distinctes de nos droits sur la côte même de l'île.

Il est donc dans l'intérêt autant de la France que de l'Angleterre de conclure un accord.

Et quoi doit consister cet accord? Les compensations doivent naturellement dépendre de la nature du préjudice qui nous est posé.

Or la renonciation à nos droits sur la côte de Terre-Neuve portera à la France un double préjudice: d'abord un préjudice commercial pour nos pêcheurs, qui se verront priver d'un champ d'exploitation important et traditionnel; ensuite un préjudice politique pour la France, en tant que nation, qui perdra de véritables droits territoriaux, quoique restreints, et qui

verra diminuer son influence dans cette partie du monde.

L'Angleterre nous devra donc une double compensation: d'abord une indemnité en argent, c'est-à-dire un certain nombre de millions de francs qui, d'une façon ou d'une autre, seront distribués aux pêcheurs français.

Mais cette indemnité en argent, qui est essentielle, suffira-t-elle? Assurément, non. Cette indemnité en argent, qui est une compensation pour les particuliers lésés, n'en est pas une pour la nation. De cette indemnité en argent, il ne restera rien au bout d'un certain temps; et, cependant, la nation française aura abandonné des droits qui contribuaient à son influence dans l'Amérique du Nord.

Une grande nation, d'ailleurs, ne vend pas ses droits; elles les échange, quand c'est nécessaire; elle les compense par d'autres.

Outre l'indemnité pécuniaire pour ses pêcheurs, la France en tant que nation, aura droit, dans le cas qui nous occupe, à une compensation politique.

Nous n'hésiterions pas à demander aux Chambres françaises de repousser tout accord qui ne reposerait que sur une indemnité en argent et qui ne contiendrait pas une compensation politique.

Maintenant, quelle doit être cette compensation politique?

Ici, beaucoup de personnes se laissent entraîner par leur imagination. Certains voudraient que l'Angleterre nous restituât Maurice. Mais il est clair qu'il n'y a aucune chance d'obtenir l'adhésion de l'Angleterre à une aussi vaste demande, sans compter qu'on ne serait pas sûr du consentement des Mauriciens. D'autres voudraient des concessions en Égypte; mais, outre qu'il est probable que les concessions que nous y ferions les

Anglais seraient purement nominales et n'auraient rien de substantiel, on ne peut espérer que le gouvernement britannique consente même à une discussion actuellement sur ce sujet.

D'autres encore voudraient que l'Angleterre nous abandonnât les Nouvelles-Hébrides. Mais, ici également, il est presque certain que l'Angleterre refuserait. En tout cas, les Australiens s'y opposeraient avec violence. Or, si l'Angleterre redoute l'opposition et les menaces de sécession des 200,000 habitants de Terre-Neuve, à plus forte raison redouterait-elle les résistances et les menaces de sécession des 4 millions d'Australiens.

Quelques personnes, séduites par l'abandon d'Héligoland, voudraient que l'Angleterre nous cédât Jersey et Guernesey: mais on ne peut sérieusement espérer que l'Angleterre y consente, sans compter que les habitants de ces îles qui ne subissent ni impôts élevés ni conscription pourraient refuser leur acquiescement.

On a parlé enfin de remaniements de territoires dans la Sénégambie, et nous-même y avons fait allusion. Il n'y aurait pas de ce côté d'opposition insurmontable de la part de l'Angleterre, et l'on peut envisager que, soit pour nos droits sur Terre-Neuve, soit pour le protectorat qu'elle va établir sur Zanzibar, la Grande-Bretagne devrait nous abandonner quelques comptoirs de ce côté.

La compensation politique la